



VILLE DE NICE
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 16 juillet 2020

006-210600888-20200710-24369_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 0.2

OBJET : Périmètres des territoires de la Ville de Nice.

PRESENTS : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Madame Juliette CHESNEL, Monsieur José COBOS, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur François DAURE, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Valérie DELPECH, Madame Maty DIOUF, Monsieur Christian ESTROSI, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Pierre FIORI, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLILOLO, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Abdallah KHEMIS, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Martine MARTINON, Monsieur Graig MONETTI, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Laurence NAVALESI, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Martine OUKNINE, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGIO, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Barbara PROT, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Jacques RICHIER, Monsieur Robert RIPOLL, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Madame Jennifer SALLES-BARBOSA, Monsieur Philippe SCEMAMA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Monsieur Philippe VARDON, Madame Isabelle VISENTIN.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Aurore ASSO, Monsieur Gérard BAUDOUX, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Amélie DOGLIANI.

POUVOIR(S) : Madame Christiane AMIEL-DINGES a donné pouvoir à Madame Pascale FERRALIS, Madame Aurore ASSO a donné pouvoir à Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Monsieur Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GAGLILOLO, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN a donné pouvoir à Madame Anne-Laure RUBI, Monsieur Richard CHEMLA a donné pouvoir à Madame Catherine MOREAU, Madame Amélie DOGLIANI a donné pouvoir à Monsieur Gaël NOFRI.

SECRETARE(S) : Monsieur Graig MONETTI.

Séance du 10 juillet 2020

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **DGA Assemblées**

Objet : **Périmètres des territoires de la Ville de Nice.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2143-1, L.2122-2-1,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment les dispositions de l'article 1 alinéa 2,

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 0.6 du 19 décembre 2008, 11.1 du 11 décembre 2009, 11.2 du 20 décembre 2012 et 4.1 du 29 avril 2014,

Considérant que, conformément à l'article L.2143-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune,

Considérant que l'organisation de la proximité s'appuie aujourd'hui sur 9 territoires administrés par 9 directions de territoire de la Ville de Nice,

Considérant que ces territoires s'appuient sur un décret pris en Conseil d'État le 24 février 2014 qui définissait le périmètre des cantons,

Considérant qu'il revient aujourd'hui de prendre en compte les évolutions démographiques mais aussi les entités de vie constituées par les quartiers de la ville de Nice, suite à leur développement,

Considérant que ces changements démontrent que la Ville s'articule autour de 6 pôles qui constituent des entités de vie,

Considérant que la volonté de la ville de Nice est de favoriser le lien entre la population niçoise et l'administration communale, ce qui constitue le cœur même de la proximité et du vivre ensemble, et que l'efficacité de ce lien est garantie par la lisibilité de l'organisation territoriale de la commune,

Considérant en conséquence, qu'il apparaît nécessaire de modifier l'organisation de la proximité de la ville de Nice autour de 6 territoires, Nice Est, Centre, Hauts de Nice, Ouest, Collines et Cœur de Ville, selon la carte jointe annexée à la présente délibération,

Considérant que chacun d'entre eux sera placé sous la délégation d'un élu et administrativement rattaché à la direction de la proximité,

Considérant que ce nouveau découpage a pour objectif de rendre l'organisation plus cohérente, plus opérante au regard des nouvelles entités de vie,

Séance du 10 juillet 2020

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **DGA Assemblées**

Objet : **Périmètres des territoires de la Ville de Nice.**

Considérant que cette organisation offrira également une meilleure lisibilité de l'action territoriale pour les administrés,

Considérant qu'il reviendra dans une délibération ultérieure de reprendre la charte des territoires et le règlement des Conseils de territoire,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- 1. approuver la création de 6 territoires (Cœur de Ville, Ouest, Hauts de Nice, Collines niçoises, Nice Est et Centre) selon la carte annexée à la présente délibération,**

Sont désignés élus de territoire :

- Maître Philippe SOUSSI, Adjoint au Maire, territoire Cœur de ville,**
 - Madame Monique BAILET, Adjointe au Maire, territoire Ouest,**
 - Monsieur Franck MARTIN, Adjoint au Maire, territoire Hauts de Nice,**
 - Monsieur Pascal CONDOMITTI, Adjoint au Maire, territoire Collines niçoises,**
 - Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Adjointe au Maire, territoire Nice Est,**
 - Madame Isabelle VISENTIN, Adjointe au Maire, territoire Centre.**
- 2. approuver que ces territoires constituent désormais l'organisation territoriale de proximité de la ville de Nice.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Christian ESTROSI**